

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le



ID : 073-217302041-20200622-BP2020-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN

Numéro SIRET : **21730204100017**

POSTE COMPTABLE : **TRESOR PONT 73 PERCEPTEUR**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **Budget COMMUNAL**

ANNEE 2020

Code INSEE

73204

Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN

Budget COMMUNAL

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 106
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	20
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : CC VAL GUIERS	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 997 853,00	1 000,80	939,72	862,22

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	713,81	0,00
2	Produit des impositions directes/population	274,30	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	774,02	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	679,87	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	99,20	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	41,73%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99,19%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	87,84%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 522 701,23	1 630 078,89
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 892 622,34
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		2 522 701,23	2 522 701,23

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 589 549,64	1 969 947,61
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	168 817,26	123 093,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 334 673,71	(si solde positif)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		2 093 040,61	2 093 040,61
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		4 615 741,84	4 615 741,84

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN - 73 - Budget COMMUNAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	545 100,00	0,00	545 000,00	545 000,00	545 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	659 100,00	0,00	627 300,00	627 300,00	627 300,00
014	Atténuations de produits	62 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	140 700,00	0,00	143 450,00	143 450,00	143 450,00
Total des dépenses de gestion courante		1 406 900,00	0,00	1 380 750,00	1 380 750,00	1 380 750,00
66	Charges financières	17 500,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 100,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	67 555,00		105 525,00	105 525,00	105 525,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 494 055,00	0,00	1 503 275,00	1 503 275,00	1 503 275,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	846 008,37		1 010 172,23	1 010 172,23	1 010 172,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	28 375,76		9 254,00	9 254,00	9 254,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		874 384,13		1 019 426,23	1 019 426,23	1 019 426,23
TOTAL		2 368 439,13	0,00	2 522 701,23	2 522 701,23	2 522 701,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 522 701,23

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	11 300,00	0,00	11 300,00	11 300,00	11 300,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	67 700,00	0,00	49 500,00	49 500,00	49 500,00
73	Impôts et taxes	1 121 170,00	0,00	1 125 219,00	1 125 219,00	1 125 219,00
74	Dotations, subventions et participations	293 607,00	0,00	292 559,89	292 559,89	292 559,89
75	Autres produits de gestion courante	125 000,00	0,00	111 500,00	111 500,00	111 500,00
Total des recettes de gestion courante		1 618 777,00	0,00	1 590 078,89	1 590 078,89	1 590 078,89
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 740,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 629 517,00	0,00	1 630 078,89	1 630 078,89	1 630 078,89
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	8 156,76		0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 156,76		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 637 673,76	0,00	1 630 078,89	1 630 078,89	1 630 078,89

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

892 622,34

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 522 701,23

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

1 019 426,23

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	5 120,00	5 120,00	5 120,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des opérations d'équipement	1 831 472,37	167 817,26	1 238 878,64	1 238 878,64	1 406 695,90
	Total des dépenses d'équipement	1 831 472,37	167 817,26	1 263 998,64	1 263 998,64	1 431 815,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 800,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	110 800,00	0,00	113 600,00	113 600,00	113 600,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			111 951,00	111 951,00	111 951,00
	Total des dépenses financières	209 600,00	1 000,00	325 551,00	325 551,00	326 551,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 041 072,37	168 817,26	1 589 549,64	1 589 549,64	1 758 366,90
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	8 156,76		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	91 864,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	100 020,76		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 141 093,13	168 817,26	1 589 549,64	1 589 549,64	1 758 366,90
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					334 673,71
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 093 040,61

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	728 567,00	123 093,00	347 608,41	347 608,41	470 701,41
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	728 567,00	123 093,00	347 608,41	347 608,41	470 701,41
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	272 770,00	0,00	221 515,00	221 515,00	221 515,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	255 197,86	0,00	380 397,97	380 397,97	380 397,97
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	-240,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	527 727,86	0,00	602 912,97	602 912,97	602 912,97
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 256 294,86	123 093,00	950 521,38	950 521,38	1 073 614,38
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	846 008,37		1 010 172,23	1 010 172,23	1 010 172,23
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	28 375,76		9 254,00	9 254,00	9 254,00
041	Opérations patrimoniales (4)	91 864,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	966 248,13		1 019 426,23	1 019 426,23	1 019 426,23
	TOTAL	2 222 542,99	123 093,00	1 969 947,61	1 969 947,61	2 093 040,61
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 093 040,61

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

1 019 426,23

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Berger
Levrault

Affiché le

BP 2020

ID : 073-217302041-20200622-BP2020-BF

Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN - 73 - Budget COMMUNAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	545 000,00		545 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	627 300,00		627 300,00
014	Atténuations de produits	65 000,00		65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	143 450,00		143 450,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	9 254,00	9 254,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	105 525,00		105 525,00
023	Virement à la section d'investissement		1 010 172,23	1 010 172,23
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 503 275,00	1 019 426,23	2 522 701,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 522 701,23
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	0,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	113 600,00	0,00	113 600,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 406 695,90		1 406 695,90
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 120,00	0,00	5 120,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	1 000,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	111 951,00		111 951,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 758 366,90	0,00	1 758 366,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	334 673,71
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 093 040,61
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	11 300,00		11 300,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	49 500,00		49 500,00
73	Impôts et taxes	1 125 219,00		1 125 219,00
74	Dotations, subventions et participations	292 559,89		292 559,89
75	Autres produits de gestion courante	111 500,00	0,00	111 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	40 000,00	0,00	40 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 630 078,89	0,00	1 630 078,89

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	892 622,34
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 522 701,23
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	221 515,00	0,00	221 515,00
13	Subventions d'investissement	470 701,41	0,00	470 701,41
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		9 254,00	9 254,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 010 172,23	1 010 172,23
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	693 216,41	1 019 426,23	1 712 642,64

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	380 397,97
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 093 040,61
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.